Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 27 Novembre 2020

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 20 novembre 2020. Mesdames et Messieurs les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 27 novembre 2020.

ORDRE DU JOUR :

I. **APPROBATION DU PV DU 30 OCTOBRE 2020**
II. **POINT SUR LA CRISE**
III. **QUESTIONS FINANCIÈRES**
IV. **QUESTIONS SCOLAIRES**
V. **URBANISME - ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
VI. **PERSONNEL**
VII. **TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**
VIII. **INTERCOMMUNALITÉ**
IX. **MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**
X. **QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**
XI. **PROCHAINE RÉUNION**

Présents en salle de réunion : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Cathie GUIBERTEAU, Mathieu BOURRIER, Francis BORDET, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Chantal WALLON-PELLO, Fabrice CAZAVANT, Laurence PACAUD, Stéphane TRIFILETTI, Jérôme TISSIDRE, Olivier BURY, Pauline REINACHTER, Aline CHIAPPERO.

Secrétaire de séance : Francis BORDET

I. APPROBATION DU PV DU 30 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2020.

II. POINT SUR LA CRISE SANITAIRE

Un point est fait tous les 8 à 10 jours avec la Préfecture.
La Charente- Maritime est favorisée avec un taux d'incidence de 46,1 contre 53,6 en semaine 46.
Le taux de positivité est de 3,6 % alors qu'il était de 5,2 % en semaine 46. 24 places en réanimation sont occupées sur 41 disponibles.
Il n'y a pas de cas révélés parmi les élèves de la circonscription de Rochefort. Par contre, 3 agents ont été déclarés positifs dans cette même circonscription.

La sortie du déconfinement est planifiée en 3 étapes :

1. à compter du 28 novembre :

- Réouverture des commerces et services à domicile,
- Les bibliothèques, les écoles de conduite, les lieux de culte sont autorisés à rouvrir avec un protocole sanitaire strict,
- Les activités extra-scolaires sont autorisées en plein air,
- Les attestations restent obligatoires lors de toute sortie.

2. à compter du 15 décembre :

- Instauration d'un couvre-feu de 21h à 7h,
- Les cinémas, les théâtres et les musées pourraient rouvrir avec un protocole sanitaire strict.
- Les activités extra-scolaires pourraient être autorisées pour les enfants.
- Les rassemblements sur la voie publique et les évènements festifs restent interdits.

3. à partir du 20 janvier :

- Le couvre-feu pourrait être décalé.
- Les bars et restaurants pourraient rouvrir.
- Tous les élèves pourraient retourner en classe le 20 janvier et les étudiants 15 jours plus tard.

III. QUESTIONS FINANCIÈRES

1) Décisions modificatives budgétaires

Le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements de crédits décrits ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
615224 (011) Bois et forêts	700.00		
617 (011) Etudes et recherches	900.00		
6288 (011) Autres services extérieurs	1400.00		
6411 (012) Personnel titulaire	1300.00		
6531 (65) Indemnités	1000.00		
6574 (65) Subv fonct aux assoc	1630.80		
678 (67) Autres charges exceptionnelles	-6930.80		
Total Dépenses	**0.00**	**Total Recettes**	**0.00**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°2 décrite ci-dessus.

2) Logement du Presbytère

a. Procédure d'expulsion : coût et conséquences

La procédure d'expulsion est coûteuse :
Les frais d'huissier pourraient s'élever à 1000 € plus des frais supplémentaires.
De ce fait, la Municipalité va proposer au locataire un plan d'apurement de la dette sur 5 ans.

b. Plan d'apurement de la dette

La Commune supporte une dette locative qui ne cesse de s'accroître depuis octobre 2019. Afin d'en minimiser l'accumulation, la Caisse d'Allocation Familiale verse directement à la Commune l'allocation logement du locataire.
La pérennité de ce versement est liée à la signature d'un plan d'apurement de la dette locative entre le bailleur et le locataire. Aussi le Maire, présente le plan d'apurement au Conseil Municipal et lui demande l'autorisation de le signer.
Montant de la dette : 8 451.72€
Remboursement de la dette : 140.56€

Loyer résiduel : 470.40€
Somme totale mensuelle : 610.96€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le plan d'apurement et autorise le Maire à le signer ainsi que tout document y afférent.

c. Fixation d'un nouveau loyer

Le Maire propose que le loyer du logement dit du Presbytère sis 4, rue du Presbytère 17350 Port d'Envaux soit ramené à 700€ à compter du 1er janvier 2021, sachant qu'il est actuellement de 879.40€. Cette modification est justifiée pour tenir compte du marché local actuel de l'immobilier fortement touché par la crise sanitaire.
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce nouveau tarif.

3) <u>Bilan de la location du gîte</u>

En 2020, le gite a été loué 122 nuitées contre 69 l'année dernière, ce qui représente une recette supplémentaire de 1068 € par rapport à 2019.
Malgré la crise sanitaire, 2020 est une bonne année. Un week-end est déjà réservé pour 2021.

4) <u>Modification des secteurs de la Taxe d'Aménagement</u>

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le secteur géographique de la taxe d'aménagement comme suit :
Taux de 2% sur tout le territoire communal à l'exception des zones répertoriées ci-dessous où le taux pratiqué sera de 4%.

- AB 58, 82, 83, 90, 93, 120, 121, 166, 212, 228, 229, 231, 246, 261
- AC 302
- AD 123, 227, 250
- AE 001
- YD 013, 129, 398, 400
- YE 008, 009, 010, 023, 046, 243, 269, 293
- YI 114, 148, 152, 153
- YM 150, 165, 166, 167, 168, 177, 201
- YN 141, 142, 195
- ZD 125, 268, 282, 286
- ZO 330, 335, 336,
- ZT 087, 341, 342, 344

D'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :

1° les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+)

2° dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+)

La présente délibération est valable pour une durée d'un an tacitement reconductible.
Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption

5) <u>Subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'Elèves</u>

Dans le contexte de la situation sanitaire liée à la COVID, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'attribuer une aide exceptionnelle à l'Association des Parents d'Elèves du PRI de Port d'Envaux/Crazannes.
Le montant de 1 630.80€ sera inscrit au budget à l'article 6571.

6) **Demande d'exonération de la redevance d'appontement**

Le Maire fait part du courrier adressé par Pascal DUC qui exploite le bateau « Bernard Palissy III » des Croisières Charentaises sur la Charente. La société est redevable d'un appontement annuel de 1 150€ qui a été réglé le 21 mai 2020.

Pascal DUC fait état d'une forte baisse de son activité (CA inférieur de plus de 50% par rapport à 2019) et des réservations à venir très incertaines. Par conséquent, il demande une annulation de la redevance annuelle d'occupation du ponton.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, se prononce pour une annulation de 50% de la redevance de 2020. Cette annulation se fera par le biais d'un titre d'annulation.

7) **Acquisition d'un terrain à proximité du lavoir de Saint Saturnin**

Le lavoir de Saint Saturnin a fait l'objet d'une restauration avec l'intervention de l'association le SAS. Dans le cadre de la préservation et de la mise en valeur du petit patrimoine de la commune, il est envisagé d'acquérir la parcelle YI 80, contigüe à celles sur lesquelles sont implantées le lavoir, à savoir YI 88 et YI 89.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, valide ce projet, charge le Maire de négocier l'achat de ce terrain au tarif maximum de 5000€/ha, et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

8) **Acquisition d'un terrain à proximité de la Fontaine de la Bonaudrie**

Dans le cadre de la préservation et de la mise en valeur du petit patrimoine de la commune, il paraît intéressant d'acquérir la parcelle AC 347, contigüe à celle sur laquelle se situe le lavoir de la Fontaine de la Bonaudrie (AC 244).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, valide ce projet, charge le Maire de négocier l'achat de ce terrain au tarif maximum de 5000€/ha, et l'autorise à signer tout document afférent à ce dossier.

9) **Recensement des voies classées dans le domaine public : incidence de la longueur de la voirie communale sur la dotation globale de fonctionnement (DGF)**

Dans le cadre des travaux préparatoires à la répartition de la dotation globale de fonctionnement des Communes, la longueur de la voirie communale de Port d'Envaux n'a pas évolué depuis 2017 avec un total de 24492 mètres linéaires.

10) **Travaux en régie**

Considérant pour la commune la nécessité de valoriser le travail fait en régie directe,
Considérant que les crédits sont inscrits budget,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les tableaux des travaux en régie correspondant aux différentes opérations nommées ci-dessous pour un montant global de 21 533.54€ :

CONSOLIDATION CHABOSSIERES

FOURNITURES				
N° Article	**N° Mandat**	**Fournisseur**	**HT**	**TTC**
6068	366	BRICO DEPOT	968,75	1162,50
6068	370	Scierie Bruneteau	395,70	474,84
6068	371	VM	65,08	78,10
6068	438	M Bricolage	99,00	118,80
6068	439	M Bricolage	62,67	75,20
6068	443	LAROCHE	252,82	303,38
6068	450	Scierie Bruneteau	395,70	474,84
		TOTAL	**2239,72**	**2687,66**

PERSONNEL				
N° Article	**Agent**	**Nombre d'heures**	**Taux horaire**	**Montant**
6411	SIMONNET Michel	45	19,95	897,75
6411	BERGER Philippe	45	19,36	871,20
6411	PICOULET Eric	10	16,70	167,00
6411	GALLENON Pascal	22	18,55	408,10
6411	RAVAUD Jean-Pierre	10	16,69	166,90
			TOTAL	**2510,95**

TOTAL DE L'OPERATION **4750,67** **5198,61**

REFECTION SOL MATERNELLE

FOURNITURES				
N° Article	**N° Mandat**	**Fournisseur**	**HT**	**TTC**
6068	650	Seigneurie Gauthier	734,00	880,80
6068	651	Seigneurie Gauthier	88,08	105,70
6068	669	M Bricolage	74,16	88,99
6068	670	M Bricolage	75,75	90,90
6068	671	M Bricolage	104,71	125,65
6068	672	M Bricolage	23,25	27,90
		TOTAL	**1099,95**	**1319,94**

PERSONNEL				
N° Article	**Agent**	**Nombre d'heures**	**Taux horaire**	**Montant**
6411	SIMONNET Michel	6	19,95	119,70
6411	BERGER Philippe	6	19,36	116,16
6411	PICOULET Eric	0	16,70	0,00
6411	GALLENON Pascal	4	18,55	74,20
6411	RAVAUD Jean-Pierre	0	16,69	0,00
			TOTAL	**310,06**

TOTAL DE L'OPERATION **1410,01** **1630,00**

RAVALEMENT FACADE ECOLE

FOURNITURES				
N° Article	**N° Mandat**	**Fournisseur**	**HT**	**TTC**
6068	649	Seigneurie Gauthier	240,07	288,08
6068	741	Seigneurie Gauthier	154,40	185,28
		TOTAL	**394,47**	**473,36**

PERSONNEL				
N° Article	**Agent**	**Nombre d'heures**	**Taux horaire**	**Montant**
6411	SIMONNET Michel	24	19,95	478,80
6411	BERGER Philippe	24	19,36	464,64
6411	PICOULET Eric	16	16,70	267,20
6411	GALLENON Pascal	16	18,55	296,80
6411	RAVAUD Jean-Pierre	10	16,69	166,90
			TOTAL	**1674,34**

TOTAL DE L'OPERATION **2068,81** **2147,70**

MISE AUX NORMES WC MATERNELLE

FOURNITURES				
N° Article	**N° Mandat**	**Fournisseur**	**HT**	**TTC**
6068	645	CEDEO	133,60	160,32
6068	646	CEDEO	121,69	146,03
6068	648	CEDEO	40,11	48,13
		TOTAL	**295,40**	**354,48**

PERSONNEL				
N° Article	**Agent**	**Nombre d'heures**	**Taux horaire**	**Montant**
6411	SIMONNET Michel	8	19,95	159,60
6411	BERGER Philippe	8	19,36	154,88
6411	PICOULET Eric	0	16,70	0,00
6411	GALLENON Pascal	0	18,55	0,00
6411	RAVAUD Jean-Pierre	0	16,69	0,00
			TOTAL	**314,48**

TOTAL DE L'OPERATION **609,88** **668,96**

ISOLATION ET AMENAGEMENT CAGE ESCALIER

FOURNITURES				
N° Article	**N° Mandat**	**Fournisseur**	**HT**	**TTC**
6068	742	VM	365,96	439,15
6068	743	VM	12,23	14,68

			TOTAL	**378,19**	**453,83**

PERSONNEL				
N° Article	**Agent**	**Nombre d'heures**	**Taux horaire**	**Montant**
6411	SIMONNET Michel	42	19,95	837,90
6411	BERGER Philippe	50	19,36	968,00
6411	PICOULET Eric	0	16,70	0,00
6411	GALLENON Pascal	22	18,55	408,10
6411	RAVAUD Jean-Pierre	10	16,69	166,90
			TOTAL	**2380,90**

TOTAL DE L'OPERATION **2759,09** **2834,73**

ISOLATION PLAFOND CLASSE

FOURNITURES				
N° Article	**N° Mandat**	**Fournisseur**	**HT**	**TTC**
6068	768	Brico dépôt	259,20	311,04
6068	830	Point P	1013,19	1215,83
			TOTAL	**1272,39**	**1526,87**

PERSONNEL				
N° Article	**Agent**	**Nombre d'heures**	**Taux horaire**	**Montant**
6411	SIMONNET Michel	30	19,95	598,50
6411	BERGER Philippe	30	19,36	580,80
6411	PICOULET Eric	0	16,70	0,00
6411	GALLENON Pascal	0	18,55	0,00
6411	RAVAUD Jean-Pierre	0	16,69	0,00
			TOTAL	**1179,30**

TOTAL DE L'OPERATION **2451,69** **2706,17**

WC HANDICAPES SALLE DES FETES

FOURNITURES				
N° Article	**N° Mandat**	**Fournisseur**	**HT**	**TTC**
6068	50	M Bricolage	220,18	264,22
6068	51	M Bricolage	216,84	260,21
6068	52	M Bricolage	76,33	91,60
6068	53	M Bricolage	842,25	1010,70
6068	54	M Bricolage	120,58	144,70
6068	55	M Bricolage	143,58	172,30
6068	58	Point P	200,76	240,91
			TOTAL	**1820,52**	**2184,62**

PERSONNEL				
N° Article	**Agent**	**Nombre d'heures**	**Taux horaire**	**Montant**
6411	SIMONNET Michel	80	19,95	1596,00
6411	BERGER Philippe	100	19,36	1936,00
6411	PICOULET Eric	10	16,70	167,00
6411	GALLENON Pascal	25	18,55	463,75
6411	RAVAUD Jean-Pierre	0	16,69	0,00
			TOTAL	**4162,75**

TOTAL DE L'OPERATION **5983,27** **6347,37**

IV. QUESTIONS SCOLAIRES

1) Point sur les travaux programmés à l'Ecole réalisés par les employés communaux

L'aménagement de la classe verte est réalisé. Un nouvel éclairage a été installé par un professionnel.
La cage d'escalier et les rangements sont terminés.
Des petits travaux d'extérieur ont été réalisés (banc).
S'agissant du chauffage des WC, une étude est en cours.

2) Situation du personnel

L'arrêt de travail de l'agent de Crazannes est reconduit jusqu'au 18 décembre.
Les entretiens annuels du personnel vont être effectués.

3) Divers :

Une réunion se tiendra début décembre pour l'ajustement du budget du SIVOS.

V. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT

1) Procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La décision de révision du PLU est reportée à janvier 2021, date à laquelle les résultats de la consultation relative au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) seront connus.

2) Projets agricoles et autres à la Tonnelle

Ce projet comporte la construction de 2 hangars (2 fois 600 m2) avec toiture recouverte de panneaux photovoltaïques pour laquelle un permis de construire a été obtenu.
Il pourrait également comprendre :

- la rénovation de 2 hangars existants afin d'y installer des maraîchers bio avec une boutique de vente directe,
- une aire naturelle de loisirs (camping à la ferme).

Ce projet pourrait être mis en œuvre à partir de 2022.
Il est cependant à noter qu'une autorisation municipale devra être accordée pour la création de l'aire naturelle de loisirs.

3) Point sur les consignes de tri

La collecte des Biodéchets sera obligatoire à partir de 2023.
Dans le cadre d'un partenariat avec l'Afrique, Orange a lancé une campagne pour collecter et reconditionner les vieux téléphones portables.

L'Association des Maires soutient cette opération.
Des collecteurs seront installés dans toutes les Communes et Emmaüs effectuera la collecte.

4) Numérotation des rues

Le Maire expose la nécessité de mettre à jour régulièrement la numérotation des rues.
Les propositions ci-dessous doivent permettre d'établir des certificats de numérotage qui seront transmis au cadastre accompagnés d'un plan du bâtiment ou le cas échéant, de la parcelle ainsi que de l'adresse à retenir.

PARCELLE	VOIE	NUMERO ATTRIBUE
YI 152	Route de la Renardière	3
YI 153	Route de la Renardière	5

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider l'attribution de ces nouveaux numéros.

5) Compte-rendu de la réunion Natura 2000 sur les espaces réservés par la Commune à la protection des espèces protégées.

La commune de Port d'Envaux présente des qualités environnementales pour l'observation de la présence du vison d'Europe. Dans le cadre du programme LIFE VISON, relatif à la conservation du vison d'Europe et des espèces et habitats d'intérêt communautaire du bassin de la Charente, il est proposé au Conseil Municipal de valider le principe de l'élaboration conjointe d'un Plan de Gestion Simplifiée (PDGS).
Cette élaboration conjointe et cette rédaction du PDGS se déroulent en trois étapes : expertises faunistique et floristique des parcelles communales, réalisation des diagnostics, identification des enjeux et des objectifs puis échanges sur les préconisations de gestion pouvant figurer dans le document final.
Par la suite, le Conseil Municipal devra autoriser la mise en œuvre du PDGS par la signature d'une convention.
Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider le principe de l'élaboration conjointe d'un Plan de Gestion Simplifié dans le cadre du LIFE VISON.

6) UNIMA : décision de non renouvellement de l'adhésion à cette structure

Le Conseil Municipal doit statuer sur le renouvellement de l'adhésion de la Commune au Syndicat de Marais UNIMA.
Considérant que la Commune n'est pas implantée en territoire littoral ou en bassin de marais
Considérant que la Commune a délégué sa compétence GEMAPI à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge,
Considérant que les syndicats de rivières ou de bassins SYMBA et SMCA qui couvrent à eux deux le territoire de la commune en terme de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations sont adhérents à l'UNIMA,

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas renouveler son adhésion à l'UNIMA.

VI. PERSONNEL

1) Situation des agents

Un agent technique est toujours en arrêt de travail. Il a fait savoir qu'il souhaitait reprendre son activité.

2) Attribution d'une prime COVID au personnel

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une prime exceptionnelle COVID de 100 euros à chaque agent, quelle que soit la durée hebdomadaire de son contrat de travail. Pour les agents sur plusieurs collectivités, un prorata sera effectué. Cette prime sera versée en une seule fois aux agents présents pendant la période de crise sanitaire.
En cas d'absence (hors congés annuels), la prime sera proratisée en fonction du temps de présence effective de l'agent.

VII. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX

1) Point sur les travaux réalisés par les employés communaux

- Tonte, débroussaillage et ramassage des feuilles,
- Nettoyage et arrachage des végétaux dans les bacs,
- Préparation des allées du cimetière pour ensemencement,
- Travaux sur le chemin de l'association foncière des Troquards,
- Travaux de nivellement aux Chabossières et curage des fossés,
- Installation des décorations de Noël.

Les Brigades Vertes ont effectué des travaux de taille et de nettoyage des massifs du Pré Valade. Elles ont aussi curé le ruisseau du Font-Morte au Puisac.

2) Travaux programmés jusqu'à la fin de l'année

- Rabaissement du plafond de la salle de travaux manuels,
- Problème d'assainissement de la caverne,
- Broyage, semis de gazon au cimetière.

3) Aménagement du Cœur de Bourg

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'aménagement du Cœur de Bourg incluant :

- La rénovation de la Place des Halles (terrasse, marché, parvis),
- La réalisation des voies de desserte semi-piétonnes permettant d'accéder au fleuve Charente,
- La réhabilitation de l'ancien atelier municipal en point d'information touristique, intégrant une salle d'exposition et un accueil vélos,
- La construction d'un abri-vélos,
- L'acquisition de mobilier urbain,
- L'agencement paysager,
- La réalisation d'un éclairage public sur la Place des Halles.

Ce projet, élaboré par le cabinet d'architectes Caillaud-Piguet de Saintes, a été soumis à la Commission Urbanisme qui l'a validé.
Le coût du projet, évalué par l'architecte, s'élève à la somme de 630 342€ hors taxes.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter :

- L'Etat par le biais de la DETR-DSIL applicable aux communes classées en ZRR (zone de revitalisation rurale) à hauteur de 34%, soit une somme de 214 316€
- Le Département à hauteur de 30%, soit 189 103€
- Les Fonds Européens Leader à hauteur de 16%, soit 100 000€,

Laissant à la charge de la commune la somme prévisionnelle de 126 923€ représentant 20% du coût total du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il lui a été présenté ainsi que le plan de financement prévisionnel et autorise le Maire à solliciter les concours nécessaires au financement du projet auprès de :

L'Etat par le biais de la DETR-DSIL
Le Département dans le cadre de la revitalisation rurale
L'Europe dans le cadre du programme Leader 2014-2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'inscription du projet au budget de l'année 2021.

4) Travaux de voirie réalisés par la Direction des Infrastructures Départementales (DID)

Les objectifs n'ont pas changé : ralentir la vitesse des véhicules aux entrées de bourg.
En bas de Saint-Saturnin, l'idée serait d'installer des chicanes pour ne laisser passer qu'un véhicule avec au centre de « cette écluse » l'aménagement d'un passage piéton.

5) Travaux de voirie à la Pommeraie des Gaillards et à la Renardière

Ces travaux seront financés par la Communauté de Communes.
Les travaux de la Pommeraie des Gaillards seront réalisés avant la fin de l'année par l'entreprise Eurovia.
Ceux de la Renardières seront réalisés en 2021 par l'entreprise Eiffage.

VIII. INTERCOMMUNALITÉ

1) Communauté de Communes Cœur de Saintonge : compte-rendu du Conseil Communautaire du 25 Novembre.

A partir de janvier 2021, une maison France Services sera mise en place dans tous les cantons du département.
L'entreprise Eiffage a obtenu le marché de voirie pour toute la Communauté de Commune.
Le Conseil Régional a octroyé 180 000 € pour les travaux de la Galaxie des Pierres Levées qui devraient débuter au printemps 2021.
Depuis quelques semaines, 2 centres de dépistage du COVID ont été installés, un à Plassay, l'autre à Pont l'Abbé D'Arnoult.

IX. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

Association	Manifestation	Date	Commentaires
Mairie	Commémoration	11	Le Maire, ses adjoints, quelques élus, le Président des Anciens Combattants et le garde Champêtre, ont assisté à la cérémonie commémorative de la première guerre mondiale. La collecte des bleuets de France n'a pas pu se faire sur la voie publique, une cagnotte a été déposée dans les commerces et à la Mairie. 28,63 € ont été récoltés.
Fous Cavés	Assemblée Générale	14	l'Assemblée Générale prévue à 18h30 sera reprogrammée.
Panloy	Tournage d'un film	19	Le film de Mélanie Laurent " le bal des Folles" dont un passage a été tourné à Panloy et la plus grande partie à Rochefort sera diffusé en septembre 2021.
Médiathèque	Atelier vannerie	21	Annulé et reporté à une date ultérieure.
Pêche	Alevinage	21	Samedi 21 novembre, l'AAPPMA de Port d'Envaux a procédé à un lâcher de 50 kg de tanches et 80 kg de perches dans les fossés qui bordent la Charente.
Panloy	Soirée hantée	28	Annulée

APE	Marché de l'Avent	28 et 29	Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, le marché de l'Avent n'aura pas lieu. Une vente de sapins a été organisée vendredi 27 novembre. 35 sapins ont été vendus, ce qui a rapporté 300 € à l'Association des Parents d'Elèves.

1) Manifestations passées de Novembre

2) Manifestations Décembre

Association	Manifestation	Date	Commentaires
Pistons en fêtes	Téléthon		La manifestation organisée chaque année n'aura pas lieu en 2020. Du civet de chevreuil a été cuisiné par les bénévoles de l'Association. La vente de 163 barquettes a permis de reverser au Téléthon la somme de 1093,16 €. Une urne pour récolter des fonds est mise à disposition en Mairie jusqu'à début décembre.

X. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

1) Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Le 14 octobre 2020, Il a été effectué un contrôle des eaux sanitaires dans le Centre Bourg **:** eau conforme aux valeurs limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

2) Choix du nom du Pôle Nature

Un sondage a été demandé aux communes sur lesquelles le Pôle Nature (Galaxie des Pierres Levées, Lapidiales et carrières de Crazannes) est implanté afin de donner un nom à cet ensemble.
Après un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal propose les noms suivants :

- Via Petra (voie de la Pierre,
- Pierre et nature,
- Cœur de pierre.

3) Application Panneau Pocket : proposition d'adhésion

Dans le cadre de l'amélioration de la communication de l'information aux administrés, la Municipalité envisage l'abonnement à l'application PanneauPocket.
Cette application pour smartphone ou tablette permet aux administrés d'être informés et alertés en temps réels des évènements de la Commune. Elle est gratuite et illimitée pour l'administré, 100% anonyme et sans géolocalisation. L'administrateur ne sait pas qui télécharge ni qui consulte l'application. Conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD), aucune donnée personnelle n'est récolée.
L'adhésion annuelle est de 230€, sans tacite reconduction.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adhérer à l'application PanneauPocket.

4) Compte-rendu de la réunion de la commission médiathèque

La commission s'est réunie afin de faire un point sur les activités de la médiathèque, très contraintes en raison de la crise sanitaire.
La rédaction du bulletin et l'animation du site internet ont été assurées mais les activités programmées (exposition vannerie, animation jeunesse "Cluedo" avec la CDC, les "Rendez-vous numériques" ont été reportées.
Le recrutement d'un volontaire en service civique suit son cours, la commission a :

- rappelé quelle était la mission principale (action pour la jeunesse et développement du numérique à la médiathèque),
- présenté les candidatures pour le poste,
- traité de l'organisation de l'accueil du futur volontaire.

XI. PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 18 décembre 2020 à 18h30.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

BARREAUD	MOREAU	GUIBERTEAU
BOURRIER	BORDET	NEVEUR
GUILLOT	WALLON-PELLO	CAZAVANT
PACAUD	TRIFILETTI	TISSIDRE
BURY	REINACHTER	CHIAPPERO